



Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous faisons référence à diverses informations selon lesquelles des canons de remplacement pour le fusil d'assaut 90 (Fass 90) sont proposées en Suisse par des fabricants tiers.

En concertation avec la Fédération sportive suisse de tir (FST), les Assurances USS et armasuisse (ar), nous vous transmettons les informations suivantes :

- Le catalogue des moyens auxiliaires autorisés pour les armes d'ordonnance et des armes admises pour les exercices fédéraux (catalogue des moyens auxiliaires 27.132dfi) ne fait pas de distinction entre la version du Fass 90 d'ordonnance utilisée par les militaires, la version civile (armes PE) ou les armes d'ordonnance transformées en « semi-automatiques » et reprises en propriété privée par d'anciens militaires (armes P).
- Étant donné que le Fass 90 reste l'arme personnelle des militaires, le catalogue des moyens auxiliaires n'autorise exclusivement, pour le Fass 90, que des moyens auxiliaires, dispositifs et accessoires pouvant être montés ou démontés sans l'intervention d'un armurier ou d'un mécanicien d'armes.
- Ne sont notamment pas autorisés et, par conséquent, ne figurent pas dans le catalogue des moyens auxiliaires les composants essentiels au fonctionnement du système des fabricants tiers, tels que le boîtier de détente, le boîtier de culasse ou un canon de remplacement pour le Fass 90.
- Cela s'applique aux exercices de tir et aux cours d'instruction dans l'intérêt de la défense nationale, conformément à l'art. 4 de l'ordonnance sur le tir (RS 512.31). Ceux-ci sont :
 - programmes obligatoires ;
 - tir en campagne ;
 - les exercices de tir volontaires des sociétés de tir (entraînements de société, concours de tir, etc.) ;
 - les cours de tir.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède.

Tir et activités hors du service (SAT)

Schweizer Schiesssportverband
Lidostrasse 6
6006 Luzern
info@swissshooting.ch



Diese E-Mail wurde an {{ contact.EMAIL }} versandt. Sie haben diese E-Mail erhalten, weil Sie die Medienmitteilungen des Schweizer Schiesssportverbands abonniert haben.

[Abmelden](#)

© 2026 Schweizer Schiesssportverband